

Réponse de la liste EQUILIBRE ET PROGRES à l'Association 12 sur 12

Aborder le sujet des répartitions de compétences entre les Communes et la Communauté de Communes nous paraît difficile dans la situation conflictuelle que connaît notre assemblée intercommunale qui présente aujourd'hui un état de total dysfonctionnement.

Il nous semble plus urgent de repenser un système dont l'intelligence ne se définirait plus comme la faculté de résoudre des problèmes mais comme celle de proposer des représentations compatibles avec les projets des membres de la communauté, susceptibles d'être acceptées par ceux-ci.

Leur application serait alors l'œuvre de partenaires qui concevraient des projets dans la durée, projets dont la réalisation serait effectuée au quotidien par des interlocuteurs en interaction, travaillant au sein d'une communauté discursive et opérant selon des modalités de conversation réflexive dont l'objet serait la construction.

Et puis, nous voulons être réalistes et concrets : nous espérons tout simplement que les prochaines équipes municipales sauront retrouver, après révision des statuts, des conditions qui leur permettront de travailler dans une structure qui pourra à nouveau porter le nom de *Communauté*.

Ces conditions étant réunies, elles pourront s'interroger sur le bien-fondé des questions que vous nous posez concernant la répartition des compétences et la gestion de l'eau.

En ce qui nous concerne, nous sommes ouverts à toute discussion et pensons que la Communauté de Communes peut jouer un rôle moteur dans le développement culturel et touristique ainsi que dans le domaine de la circulation, des transports et des activités de services.

Cette structure intercommunale nous semble parfaitement adaptée aux compétences qui lui sont attribuées et nous sommes défavorables à toute idée de fusion de communes ou d'élection directe des conseillers communautaires.

Nous sommes, par contre, tout à fait favorables à une politique communale participative et avons déjà intégré bon nombre de nos citoyens dans des commissions élargies où ils pourront travailler avec les élus et ainsi participer aux décisions prises, en toute responsabilité, par le Conseil Municipal.

A la question concernant la Loi Littoral, la réponse est évidemment positive et il est tout aussi évident que nous devons veiller à gérer notre capacité d'accueil et évoluer vers un tourisme de qualité.

Tout ceci ne peut se réaliser que dans un contexte architectural, urbain et paysager parfaitement maîtrisé qui ne devra cependant pas faire entrave au développement économique et à l'emploi.

C'est à cet effet que nous présentons un programme orienté vers un équilibre entre les diverses activités insulaires, programme qui ne peut être que favorable à la protection des zones dont vous faites état dans votre questionnaire.

Vous trouverez dans le développement de ce programme que nous présentons sur notre blog <http://demainlepine.over-blog.fr/> les actions que nous pensons mettre en œuvre en faveur de l'habitat et des énergies renouvelables.

Ces diverses opérations devront trouver leur place dans le cadre d'une Ile de Noirmoutier protégée des risques naturels et accessible grâce à un passage du Gois dont nous soutiendrons le classement.

En cas de succès aux élections municipales, nos représentants auprès de la Communauté de Communes auront pour mandat de défendre nos propositions et de donner à la protection du littoral la place prioritaire qu'elle mérite.